

CHARTRE D'INTERNAT 2026/2027

L'internat n'est pas un droit pour les apprenants, comme pour les familles, mais un **SERVICE**. Pour que chacun puisse bénéficier des meilleures conditions, le respect d'un certain nombre de règles et le respect des autres sont indispensables, aussi le non-respect des règles peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

**Horaires d'ouverture : Tous les jours de 17h30 à 7h55 le lendemain
et le mercredi après-midi à partir de 13h.**

Dispositions particulières : Les lundis et vendredis matin, moments d'arrivée et de départ, les apprenants trouveront des étagères sous le préau pour y déposer leurs valises et autres.

Les chambres sont **inaccessibles** de 8h00 à 17h30 et de 8h00 à 13h00 le mercredi. En dehors de ces horaires, chaque interne est en possession d'un badge lui permettant l'ouverture de la porte de sa chambre.

Les locaux sont propres. Chaque interne est responsable de leur bonne tenue, un état des lieux sera effectué à la rentrée et à la sortie. **Afin de maintenir ce cadre agréable, il est demandé :**

- ☞ De changer ses draps régulièrement ainsi que la taie d'oreiller (tous les 15 jours)
- ☞ De fermer les radiateurs et d'ouvrir les volets et fenêtres le matin
- ☞ De faire son lit, de ranger ses affaires personnelles dans son armoire, mettre sa chaise sur le lit avant le départ en cours à 07h55 (ne rien laisser au sol ni sur le bureau)
- ☞ D'afficher posters ou autres sur les armoires et les murs **exclusivement avec de la pâte à fixe blanche**
- ☞ De **vider intégralement la chambre** à chaque veille de vacances
- ☞ De mettre toutes leurs affaires dans leurs placards sous clé tous les vendredis matin
(Lits défaits et nus = couette, draps dans les armoires)

Le déplacement du mobilier est strictement INTERDIT pour des raisons de sécurité.

Parties communes :

Tous les **lieux communs** (WC, douche, chambre) doivent être respectés, chacun doit veiller à les laisser dans un **état propre**.

- Etendre les serviettes mouillées sur les portes serviettes ou patères de la salle de bain.
- Ne pas gaspiller le papier toilette.
- **Pour des questions d'hygiène**, ne pas conserver de nourriture périssable dans les chambres.
- **Pour des questions de sécurité**, l'utilisation de bouilloires, de cafetières, de bougies, d'encens... est **strictement interdite**. De plus, tout appareil électrique **doit être débranché** après utilisation (sèche-cheveux, lisseur,...).
- **Pour des questions de respect** : les postes de radio, chaînes HI-FI, enceintes, etc. sont interdits. Seuls les lecteurs MP3 sont tolérés avec **écouteurs personnels et individuels**.

Les études obligatoires :

- Elles se déroulent de **17h40 à 18h45** du lundi au jeudi.
- Elles se font en salle aquarium pour les 4^{ème}, 3^{ème} et niveau 2^{de}, de façon **individuelle et sans téléphone portable**. Les autres apprenants les réalisent dans leur chambre, porte ouverte.

Chaque interne doit pouvoir trouver de **bonnes conditions de travail pendant toute la durée de l'étude**. Toute personne ne respectant pas ces règles sera sanctionnée.

Les douches :

Les douches doivent être prises pendant les temps autorisés : avant le repas, après l'étude du soir et ce, jusqu'à 22h00 et le matin à partir de 7h00.

Les repas :

Le petit-déjeuner doit être **impérativement** pris au **self**, l'entrée se faisant de 7h00 à 7h30, la **sortie jusqu'à 7h40**.

Le déjeuner sera pris **à partir de 12h**, à l'ouverture du self.

Tous les internes prennent leur repas du soir à partir de **18h50** et restent jusqu'à 19h20 minimum au self.

Les élèves garçons ne sont en aucun cas autorisés à se trouver à l'étage des filles et à pénétrer dans leurs chambres et inversement. Toute infraction sur ce point constitue une faute grave pouvant entraîner des mesures disciplinaires.

Le coucher :

Tous les internes doivent **être dans leur chambre à 21h45**. Les 4^{ème} et 3^{ème} restituent leur téléphone portable aux AE pour la nuit, qu'ils récupéreront le lendemain à la fin des cours de la journée. **L'extinction des feux est fixée à 22h00.**

La sécurité des biens :

- Mettre sous clé tout argent ou objets de valeur.
 - Vérifier que son armoire est bien cadenassée avant de quitter la chambre.
- L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols commis.

Cette charte sera affichée dans les chambres et chaque occupant devra la signer à son entrée.

**LE NON-RESPECT DE CES INSTRUCTIONS POURRA ENTRAINER
LA PERTE DU BENEFICE DE L'HEBERGEMENT A L'INTERNAT**

CONSIGNES de SECURITE :

En cas d'alarme, évacuez le bâtiment dans le calme par les issues de secours mentionnées par les surveillants.

Vérifiez que personne n'est resté dans la chambre avant de sortir.

Le rassemblement est prévu au pignon du gymnase ; par étage et par chambre.

Cette procédure doit être suivie systématiquement et n'est pas à prendre à la légère !

Nom : Prénom :

Classe :

Date :/...../.....

Signature de l'élève et des responsables légaux :